

974^e SÉANCE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le mardi 11 mars 2025 à 19 h 30 dans la salle des délibérations du conseil à laquelle sont présents :

Mesdames les conseillères et
messieurs les conseillers

Réal Dubé
Martin Filion
Catherine Blouin
Amélie Sauvé
Sonia Leblanc

Sous la présidence de
monsieur le maire

René Dubé

Absence

Pierluc Brousseau

Sont également présents à cette séance monsieur Daniel Cliche, directeur général, et madame Joannie Plante Bélisle, greffière adjointe.

Les membres du conseil présents, formant quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2025-03-11-01 ORDRE DU JOUR ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Martin Filion

APPUYÉ par la conseillère Sonia Leblanc

– DE MODIFIER l'ordre du jour de la façon suivante :

À la section VII. Divers, retirer le point suivant :

1. Ministère des Ressources naturelles et des Forêts – Demande de réforme du partage des redevances minières

– ET QUE l'ordre du jour soit approuvé tel que modifié tout en retenant le privilège de garder le « divers » ouvert.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2025-03-11-02 PROCÈS-VERBAL DE LA 973^E SÉANCE ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Amélie Sauvé

APPUYÉ par la conseillère Catherine Blouin

- QUE le procès-verbal de la 973^e séance soit approuvé à toutes fins que de droit.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2025-03-11-03
COMPTES PAYÉS ET À PAYER
ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé

APPUYÉ par le conseiller Martin Filion

- QUE les comptes payés, prélèvements et dépôts directs de février 2025, qui s'élèvent à 318 968,81 \$, soient adoptés;
- QUE les comptes à payer au 28 février 2025, qui s'élèvent à 232 769,48 \$, soient adoptés;
- ET QUE les salaires, avantages et charges sociales payés aux employés municipaux, pour le mois de février 2025, qui s'élèvent à 157 465,28 \$, soient adoptés.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2025-03-11-04
SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 400-2025 MODIFIANT LE
RÈGLEMENT NUMÉRO 343-2015 DE ZONAGE ET SES AMENDEMENTS
ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement numéro 343-2015 de zonage* est en vigueur sur le territoire de la ville de Matagami depuis le 8 juillet 2015;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Matagami peut modifier son règlement de zonage en conformité avec les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1);

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Matagami souhaite effectuer des ajustements afin d'assouplir certaines dispositions relatives à l'affichage, à certains réservoirs de propane et à la hauteur des bâtiments en mètres dans la zone CA-3, ainsi que de permettre l'utilisation de conteneurs à titre de bâtiments accessoires servant à gérer ou à entreposer les contenants consignés dans la zone CB-1 à certaines conditions;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion concernant l'adoption du Règlement numéro 400-2025 a été donné par monsieur le conseiller Réal Dubé à la séance ordinaire du conseil tenue le 11 février 2025 (résolution 2025-02-11-05);

CONSIDÉRANT QUE le premier projet dudit règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil du 11 février 2025 (résolution 2025-02-11-06);

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), le conseil municipal a tenu une assemblée publique de consultation sur ledit projet de règlement le 18 février 2025;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de ladite assemblée publique de consultation, aucun changement n'a été apporté;

CONSIDÉRANT QUE ledit règlement est également soumis à l'approbation référendaire prévue aux articles 128 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1);

CONSIDÉRANT le second projet de *Règlement numéro 400-2025 modifiant le Règlement numéro 343-2015 de zonage et ses amendements* soumis aux membres du conseil municipal conformément à la Loi;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil déclarent avoir lu ce règlement et renoncent à sa lecture par la greffière adjointe.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Martin Filion

APPUYÉ par la conseillère Sonia Leblanc

– D'ADOPTER le second projet de *Règlement numéro 400-2025 modifiant le Règlement numéro 343-2015 de zonage et ses amendements*, tel que soumis.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2025-03-11-05

RÈGLEMENT NUMÉRO 401-2025 RELATIF À LA RÉGIE INTERNE ET AU MAINTIEN DE L'ORDRE DURANT LES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL – AVIS DE MOTION

Un avis de motion est donné par le conseiller Réal Dubé à l'effet qu'il sera adopté, lors d'une séance subséquente, le *Règlement numéro 401-2025 relatif à la régie interne et au maintien de l'ordre durant les séances du conseil municipal*.

De façon générale, le règlement établira notamment des règles afin de maintenir l'ordre et le décorum lors des séances du conseil municipal.

Et que lors de l'adoption dudit règlement, il y ait dispense de lecture.

2025-03-11-06

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 401-2025 RELATIF À LA RÉGIE INTERNE ET AU MAINTIEN DE L'ORDRE DURANT LES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL – DÉPÔT

Conformément à la loi, monsieur le conseiller Réal Dubé dépose le projet de *Règlement numéro 401-2025 relatif à la régie interne et au maintien de l'ordre durant les séances du conseil municipal.*

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), le projet de règlement est disponible pour consultation sur le site Internet de la Ville de Matagami.

2025-03-11-07

**ADMINISTRATION
POSTE DE SECRÉTAIRE-RÉCEPTIONNISTE
EMBAUCHE**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

CONSIDÉRANT QU'un concours a été affiché dans le but de pourvoir le poste de secrétaire-réceptionniste au Service de l'administration;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de la procédure d'entrevue, le directeur général, monsieur Daniel Cliche, a recommandé l'embauche de madame Kim St-Pierre au poste de secrétaire-réceptionniste.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé

APPUYÉ par le conseiller Martin Filion

- D'EMBAUCHER madame Kim St-Pierre au poste de secrétaire-réceptionniste, et ce, à compter du 27 février 2025, selon les termes formulés dans l'offre faite le 11 novembre 2024;
- ET les conditions et avantages soient conformes à la convention collective des salariés municipaux en vigueur à la Ville de Matagami.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2025-03-11-08

**SERVICE DES LOISIRS
POSTE DE COORDONNATEUR
PERMANENCE**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Nicolas Moquin occupe le poste de coordonnateur du Service des loisirs depuis le 29 août 2024;

CONSIDÉRANT QUE durant la période d'essai édictée aux politiques salariale et administrative du personnel-cadre, monsieur Moquin a démontré qu'il possède les qualités recherchées par la Ville de Matagami;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Daniel Cliche, directeur général, recommande la permanence de monsieur Nicolas Moquin.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sonia Leblanc

APPUYÉ par la conseillère Catherine Blouin

- D'ACCORDER à monsieur Nicolas Moquin son statut d'employé permanent à la Ville de Matagami, et ce, à compter du 31 janvier 2025;
- ET ses conditions de travail soient conformes aux politiques en vigueur à la Ville de Matagami pour les employés-cadres.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2025-03-11-09
SERVICE DES INCENDIES
POMPIER VOLONTAIRE
EMBAUCHE

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Martin Filion

APPUYÉ par le conseiller Réal Dubé

- D'AUTORISER l'embauche de monsieur Gabriel Bergeron à titre de pompier volontaire, 1^{re} classe, et ce, en date du 11 février 2025;
- QUE cette embauche soit assujettie à une période d'essai de douze (12) mois, tel que recommandé par monsieur Claude Roy, directeur du Service des incendies, dans sa note de service du 4 mars 2025;
- ET QUE les conditions et avantages soient conformes à la politique en vigueur à la Ville de Matagami pour ce poste.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2025-03-11-10
GREENSHIELD SANTÉ
RENOUVELLEMENT DU PROGRAMME D'AIDE AUX EMPLOYÉS
AUTORISATION ET SIGNATAIRE

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Matagami reconnaît que toute personne peut, une fois ou l'autre dans sa vie, éprouver une difficulté qui l'amène à rechercher de l'aide;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Matagami désire s'assurer que son personnel puisse, sur demande, recevoir des services d'aide professionnels;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Matagami a mis en place un programme d'aide aux employés, au bénéfice de ses employés, par le biais d'une entente avec Consultants BCH;

CONSIDÉRANT l'acquisition de Consultants BCH par GreenShield Santé;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite renouveler l'entente échue depuis le 28 février 2025.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Catherine Blouin

APPUYÉ par la conseillère Amélie Sauvé

- D'AUTORISER le renouvellement de l'entente de services à l'égard du programme d'aide aux employés entre la Ville de Matagami et GreenShield Santé;
- ET QUE monsieur Daniel Cliche, directeur général, soit par les présentes autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Matagami, le contrat à intervenir entre les parties.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2025-03-11-11

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE
ADMINISTRATION RÉGIONALE BAIE-JAMES
AUTORISATION ET SIGNATAIRE**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Matagami souhaite présenter une demande d'aide financière dans le cadre des différents programmes et ententes offerts par l'Administration régionale Baie-James;

CONSIDÉRANT QUE les projets mis en œuvre par la Ville de Matagami bonifieront également de manière substantielle l'offre lors de l'édition spéciale 10^e anniversaire du Tournoi de balle, notamment le groupe de musique, le chapiteau et les jeux gonflables;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser un représentant à déposer des demandes d'aide financière dans le cadre du Programme d'appui aux collectivités (PAC) 2023-2025 et à signer divers documents concernant ces demandes pour et au nom de la Ville de Matagami.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Amélie Sauvé

APPUYÉ par la conseillère Catherine Blouin

- QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme si au long reproduit;
- D'AUTORISER monsieur Nicolas Moquin, coordonnateur des loisirs, à déposer toutes demandes d'aide financière, dans le cadre du Programme d'appui aux collectivités (PAC) 2023-2025, à l'Administration régionale Baie-James, pour et au nom de la Ville de Matagami;
- ET D'AUTORISER monsieur Nicolas Moquin, coordonnateur des loisirs, à signer, pour et au nom de la Ville de Matagami, tout document administratif, notamment la convention d'aide financière, et à poser tout geste utile ou nécessaire relativement au dépôt de la demande d'aide financière à l'Administration régionale Baie-James.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2025-03-11-12

**DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE
CENTRE DE FEMMES UNI-VERS-ELLES
ANNÉE 2025 – AUTORISATION**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

CONSIDÉRANT QUE le Centre de femmes Uni-Vers-Elles sollicite la Ville de Matagami pour une somme de 2 926,02 \$ afin de poursuivre sa mission visant à fournir des services d'aide aux femmes;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Matagami désire soutenir les organismes dont les initiatives contribuent au bien-être de ses citoyens.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Martin Filion

APPUYÉ par la conseillère Catherine Blouin

- D'AUTORISER le versement de 2 926,02 \$ au Centre de femmes Uni-Vers-Elles, représentant une contribution financière pour les années 2025, afin de soutenir ses efforts en faveur des femmes de notre communauté;
- ET D'AUTORISER la directrice des finances et trésorerie à effectuer le paiement de ladite contribution financière.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2025-03-11-13

**SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE POUR UNE ÉTUDE DE FAISABILITÉ – PROJET « MISE À NIVEAU ET OPTIMISATION DE L'ARÉNA DE MATAGAMI » – CONTRAT DE GRÉ À GRÉ
ATTRIBUTION ET SIGNATAIRE**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

CONSIDÉRANT QU'EVOQ Architecture fournit des services professionnels en architecture, notamment pour des infrastructures sportives localisées dans des communautés isolées, éloignées et/ou nordiques;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Matagami a demandé une offre de services professionnels à EVOQ Architecture pour réaliser une étude de faisabilité dans le cadre du projet « Mise à niveau et optimisation de l'aréna de Matagami »;

CONSIDÉRANT QU'EVOQ Architecture a déposé, le 7 novembre 2024, une proposition pour la réalisation du mandat, pour un montant de 34 800 \$, taxes en sus;

CONSIDÉRANT QUE l'article 12.4 du *Règlement numéro 398-2024 sur la gestion contractuelle* permet à la Ville d'octroyer un tel contrat de gré à gré.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé

APPUYÉ par la conseillère Sonia Leblanc

- QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme si au long reproduit;
- D'ATTRIBUER à EVOQ Architecture un contrat de services professionnels pour la réalisation d'une étude de faisabilité dans le cadre du projet « Mise à niveau et optimisation de l'aréna de Matagami », au montant de 34 800 \$, taxes en sus, et ce, conformément à son offre de services datée du 7 novembre 2024;
- QUE monsieur Daniel Cliche, directeur général, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Matagami, tout contrat à intervenir entre les deux parties;
- ET D'AUTORISER la directrice des finances et trésorerie à effectuer le paiement à la réception des pièces justificatives.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2025-03-11-14

**BILAN ANNUEL DE LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE
ANNÉE 2024**

Dépôt pour information.

2025-03-11-15
SERVICE DES LOISIRS – TERRAIN DE JEUX
HORAIRE ET TARIFICATION – ANNÉE 2025
AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

CONSIDÉRANT QUE l'année dernière, le Terrain de jeux a été un franc succès, en offrant à la population une formule de six (6) semaines ainsi que l'option flexible d'un tarif à la semaine et de différentes haltes « Entre-jeux »;

CONSIDÉRANT QUE les objectifs fondamentaux du Terrain de jeux sont de susciter l'intérêt des enfants, de leur proposer une animation variée et dynamique visant à les amuser, tout en créant des souvenirs mémorables de leur été;

CONSIDÉRANT QUE le Terrain de jeux se doit d'être un lieu privilégié pour la participation des enfants, favorisant la découverte d'une vie de groupe adaptée à leurs besoins, à la fois enrichissante et divertissante;

CONSIDÉRANT QUE le Terrain de jeux fournira aux enfants une expérience accrue en termes de diversité de sorties, d'activités et d'animations quotidiennes, le tout dans un cadre sécuritaire.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Catherine Blouin

APPUYÉ par le conseiller Martin Filion

- D'AUTORISER la tenue du Terrain de jeux, à temps plein, du 30 juin au 8 août 2025, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 11 h 30 et 13 h à 16 h, pour les enfants âgés de 5 à 12 ans;
- D'AUTORISER les haltes « Entre-jeux », à temps plein, du lundi au vendredi, de 7 h 30 à 8 h 30, de 11 h 30 à 13 h et de 16 h à 17 h, pour la saison estivale 2025;
- D'AUTORISER, pour l'année 2025, une majoration des tarifs fixant ceux-ci à :

Temps plein		
Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h à 16 h		
<i>Nombre d'enfants inscrits par famille</i>	<i>Tarif pour une (1) semaine</i>	<i>Tarif pour six (6) semaines</i>
Un enfant	54 \$	269 \$
Deux enfants	96 \$	443 \$
Trois enfants et plus	128 \$	537 \$

Haltes « Entre-jeux »	
Du lundi au vendredi de 7 h 30 à 8 h 30, de 11 h 30 à 13 h et de 16 h à 17 h	
	<i>Tarif pour une (1) semaine</i>
Par enfant	22 \$ (3 périodes) <i>L'enfant doit apporter son repas.</i>

- QUE les frais soient payables lors de l'inscription, en offrant la possibilité de deux (2) versements lorsque le montant total est supérieur à 200 \$; la totalité des frais devant toutefois être acquittés en totalité avant le 30 juin 2025;
- ET QUE la Ville de Matagami se réserve le droit de modifier cette offre de service en cas d'un manque d'inscriptions ou de ressources humaines pour assurer ledit service.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2025-03-11-16
CHEFS DE SERVICE
RAPPORT MENSUEL – FÉVRIER 2025

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé

APPUYÉ par la conseillère Catherine Blouin

- D'APPROUVER le rapport mensuel de février 2025 du directeur du Service du développement économique, monsieur Daniel Cliche, tel que lu et déposé à la séance;
- D'APPROUVER le rapport mensuel de février 2025 des Services techniques, tel que lu et déposé à la séance;
- D'APPROUVER le rapport mensuel de février 2025 du directeur du Service des incendies, monsieur Claude Roy, tel que lu et déposé à la séance;
- ET D'APPROUVER le rapport mensuel de février 2025 du coordonnateur du Service des loisirs, monsieur Nicolas Moquin, tel que lu et déposé à la séance.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2025-03-11-17
SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE
PLAN DE MISE EN ŒUVRE – ANNÉE 2024 – APPROBATION

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Martin Filion

APPUYÉ par la conseillère Sonia Leblanc

- D'APPROUVER le Plan de mise en œuvre de l'année 12 (sixième année de l'extension) du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie, tel que recommandé par le directeur du Service des incendies, monsieur Claude Roy.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2025-03-11-18

PERMIS D'AFFAIRES « SANNY HOPE PIERCING »

Dépôt pour information.

2025-03-11-19

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun citoyen n'est présent dans la salle.

De plus, la Ville de Matagami invite la population, en amont de chaque séance du conseil, à transmettre également leurs questions par courrier électronique. Pour la séance du mois de mars, aucune question n'a été reçue par courriel.

2025-03-11-20

LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour est maintenant épuisé.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Amélie Sauvé

APPUYÉ par le conseiller Réal Dubé

- DE LEVER la séance à 19 h 47.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

René Dubé

RENÉ DUBÉ
MAIRE

Joannie Plante Bélisle

JOANNIE PLANTE BÉLISLE
GREFFIÈRE ADJOINTE

